

LA CHAINE DE L'ESPOIR

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

56-58, Rue des Morillons

75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

LA CHAINE DE L'ESPOIR

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

56-58, Rue des Morillons
75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association LA CHAINE DE L'ESPOIR

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA CHAINE DE L'ESPOIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2026
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

 *Jean-Yves Guyard*

Jean-Yves GUYARD

ACTIF	2025			2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
I - ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	504 882	215 117	289 765	142 529
Concessions, licences, marques, logiciels et valeurs similaires	338 882	215 117	123 764	142 529
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	166 001		166 001	
Immobilisations corporelles	9 226 907	3 124 017	6 102 890	6 450 839
Terrains	1 380 000		1 380 000	1 380 000
Constructions	7 432 322	2 821 241	4 611 081	4 942 267
Installations techniques, matériel et outillage industriels	392 985	302 776	90 209	110 572
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	21 600		21 600	18 000
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 630 535		1 630 535	1 038 445
Immobilisations financières	37 100		37 100	31 651
Autres immobilisations financières	37 100		37 100	31 651
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 399 424	3 339 135	8 060 289	7 663 464
II - ACTIF CIRCULANT				
Créances	5 477 029	11 158	5 465 870	5 558 470
Créances reçues par legs ou donations	1 238 180		1 238 180	1 234 032
Autres	4 238 849	11 158	4 227 690	4 324 438
Charges constatées d'avance	418 202		418 202	480 228
Valeurs mobilières de placement	5 091 198	81 609	5 009 589	4 968 716
Disponibilités	9 654 940		9 654 940	18 720 364
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 641 369	92 767	20 548 601	29 727 778
TOTAL ACTIF (I + II)	32 040 793	3 431 902	28 608 891	37 391 242

PASSIF	2025	2024
I - FONDS PROPRES ET RESERVES		
Fonds propres sans droit de reprise	11 125 437	11 986 701
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	11 125 437	11 986 701
Réserves	1 000 000	1 301 816
Réserves pour projet de l'entité	1 000 000	1 301 816
Excédent ou déficit de l'exercice	-341 227	-1 163 079
TOTAL FONDS PROPRES ET RESERVE / SITUATION NETTE	11 784 210	12 125 437
II - FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 535 588	2 187 719
Fonds dédiés	1 605 230	2 023 209
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	4 140 818	4 210 928
III - PROVISIONS		
Provisions pour risques	89 500	200 970
TOTAL PROVISIONS	89 500	200 970
IV - DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 286 404	2 652 278
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 546 932	3 896 680
Dettes des legs ou donations	331 988	83 619
Dettes fiscales et sociales	994 919	977 849
Autres dettes	1 650 264	4 521 121
Produits constatés d'avance	4 783 855	8 722 359
TOTAL DETTES	12 594 363	20 853 906
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	28 608 891	37 391 242

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
I - PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0	200
Ventes de biens et services	43 500	57 347
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	43 500	57 347
Produits de tiers financeurs	26 915 481	27 671 049
Concours publics et subventions d'exploitation	8 635 726	9 504 125
Ressources liées à la générosité du public	16 485 341	16 272 991
<i>Dons manuels</i>	12 900 912	12 747 872
<i>Mécénats</i>	651 419	698 316
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	2 933 010	2 826 802
Contributions financières	1 794 414	1 893 933
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	166 600	0
Utilisation des fonds dédiés	1 547 930	3 346 793
Autres produits	80 942	25 874
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	28 754 453	31 101 262
II - CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	15 964 695	19 143 251
Aides financières	1 215 811	1 515 251
Impôts, taxes et versements assimilés	659 310	565 407
Salaires et traitements	6 892 694	6 125 920
Charges sociales	2 608 217	2 280 486
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	437 754	419 037
Dotations aux provisions	0	111 470
Reports en fonds dédiés	1 129 952	1 114 110
Autres charges	142 685	1 392 782
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	29 051 117	32 667 713
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-296 664	-1 566 451
III - PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	482 833	617 957
Reprises sur provisions, dépréciations	0	0
Différences positives de change	190 027	403 077
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	672 859	1 021 033
IV - CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	81 609	
Intérêts et charges assimilées	26 366	30 073
Différences négatives de change	523 694	478 129
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 440	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	636 109	508 203
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	36 750	512 831
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-259 913	-1 053 620
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	81 314	109 459
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	29 427 313	32 122 295
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	29 768 540	33 285 375
EXCEDENT OU DEFICIT	-341 227	-1 163 079
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	106 648	257 583
Prestations en nature	1 439 373	1 587 953
Bénévolat	1 080 066	1 358 491
TOTAL	2 626 087	3 204 027
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	106 648	257 583
Prestations en nature	1 439 373	1 587 953
Personnel bénévole	1 080 066	1 358 491
TOTAL	2 626 087	3 204 027

LA CHAÎNE DE L'ESPOIR

Association loi 1901

ANNEXE AUX COMPTES 2025**PREAMBULE**

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois. Les comptes sont établis en euros.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan avant affectation du résultat est de 28 608 891 €. L'exercice fait apparaître un déficit de - 341 227€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

NOTE 1 : OBJET SOCIAL, MISSIONS SOCIALES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE**Objet Social**

L'Association a pour objet de contribuer, directement ou indirectement, en France et à l'international, à l'amélioration durable de la santé, du bien-être, de l'éducation et des conditions de vie des populations vulnérables, en particulier des enfants, de leurs familles et communautés.

Missions sociales

- Faciliter l'accès à des soins médicaux et chirurgicaux de qualité, y compris spécialisés et techniques ;
- Participer à la formation, l'accompagnement et la valorisation des compétences des professionnels de santé et des autres acteurs locaux dans une logique de renforcement de capacités ;
- Contribuer au développement, à l'équipement, au soutien et à la gestion de structures de santé, d'accueil, d'éducation ou d'action sociale adaptées aux besoins des populations ;
- Mener des actions de prévention, de dépistage, de recherche et d'innovation dans les domaines de la santé, de la nutrition, du développement de l'enfant et de la protection des droits fondamentaux ;
- Agir en faveur de la défense des droits de l'enfant, de la femme et des populations en situation de vulnérabilité, en lien avec les principes humanitaires et les droits humains ;
- Mettre en œuvre toute action de plaidoyer, de sensibilisation, d'information ou de mobilisation citoyenne en cohérence avec ses missions ;
- Mettre en œuvre tous moyens humains, matériels, financiers, scientifiques ou techniques utiles à la réalisation de son objet.

L'Association pourra exercer toute activité accessoire, lucrative ou non, dès lors qu'elle contribue à la poursuite de son objet social. Elle pourra, pour cela, créer ou participer à la création d'entités juridiques adaptées.

Moyens mis en œuvre

- Etablir des partenariats et collaborations, sous quelque forme que ce soit, avec des acteurs publics ou privés, en France et à l'étranger, notamment avec les associations locales, les organismes internationaux, les gouvernements et/ou les autorités locales, et peut, à cet effet, créer des organismes à but non lucratif, ou à titre accessoire, à but lucratif ;
- Organiser et/ou participer à des manifestations, réunions et actions d'information notamment pour recueillir des fonds ou sensibiliser le grand public aux besoins des populations en détresse ;
- Constituer, selon les modalités prévues aux présents statuts, des Antennes Régionales en France, principalement chargées de missions de collecte et de l'animation du réseau de bénévoles, des Bureaux de représentation à l'étranger, disposant ou non de la personnalité morale, chargés de relayer l'action de l'Association et des Associations Affiliées dans des pays étrangers partageant le même objet ;
- Mobiliser des familles d'accueil bénévoles pour l'hébergement des enfants soignés en France ;
- Délivrer des conseils, de l'assistance technique et du matériel, y compris des brevets, inventions, dispositifs médicaux, et des services liés à la commercialisation, contribuant, à titre accessoire, à la réalisation de tout ou partie de l'objet de l'Association ;
- Gérer les dons et libéralités dont elle est bénéficiaire, notamment les legs, donations et assurances-vie ;
- Acquérir à titre onéreux, posséder, administrer et aliéner tout bien immobilier nécessaire à l'accomplissement de son but conformément à l'article 6 de la Loi du 1er juillet 1901 ;
- Vendre à titre accessoire, de manière permanente ou occasionnelle, tous produits ou services entrant dans le cadre de l'objet de l'Association ; et
- Mettre à disposition des locaux à titre gratuit ou onéreux à des organismes sans but lucratif, dont l'objet est similaire ou complémentaire au sien.

NOTE 2 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

NOTE 4 : REGLE GENERALE D'EVALUATION

Les comptes annuels sont établis en application des règlements :

- ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et par le règlement
- ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2022-06, relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le règlement ANC n° 2018-06.
- ANC n°2022-04 du 30 juin 2022, portant sur l'obligation de présentation d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étrangère (EAR) (1ère application dans les comptes 2023)

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

NOTE 5 : CHANGEMENT DE PRESENTATION

La Chaîne de l'espoir a mis en application par anticipation le règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 sur la modernisation des états financiers en 2024. La principale modification porte sur la définition des éléments exceptionnels comme les produits et charges directement liées à un évènement majeur inhabituel. Pas de modification apportée à la présentation des comptes sur l'exercice 2025

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de l'association sont enregistrées et valorisées, conformément aux normes édictées par le règlement sur les actifs, à leur coût d'acquisition (prix et frais accessoires) ou à leur coût de production.

NOTE 6-1 : Immobilisations situées en France

Les immobilisations situées en France, au siège de l'Association, sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité :

Logiciels informatiques	3 ans
Constructions	25 ans
Agencements, aménagements des constructions	8 à 20 ans
Installations techniques et divers matériels	3 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
Mobilier	8 ans

NOTE 6-2 : Immobilisations situées à l'étranger

Dans le cadre de son activité, l'association peut être amenée à acheter, sur ses terrains d'intervention à l'étranger, des biens qui répondent à la définition comptable des immobilisations.

Etant donné :

a) les spécificités du contexte

- éloignement géographique qui rend le contrôle de l'existant physique difficile,
- conditions d'exploitation particulières qui génèrent une incertitude en ce qui concerne l'état physique des biens,
- finalité de ces acquisitions réalisées dans le cadre du projet associatif et dévolues à une utilisation locale définitive,
- conventions passées avec les organismes financeurs,

b) la mise en application du principe comptable de prudence

ces biens d'équipement sont comptabilisés directement dans les comptes de charges des missions.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Logiciels informatiques	306 078	13 201		319 279
Marques	19 602			19 602
Immobilisations incorporelles en cours		166 001		166 001
Immobilisations incorporelles	325 680	179 202		504 882
Terrain Siège	1 380 000			1 380 000
Construction Siège	6 779 041			6 779 041
Agencements, aménagements constructions Siège	653 282			653 282
Installations techniques et divers matériels	155 662			155 662
Matériel de transport	21 021			21 021
Matériel de bureau et matériel informatique	208 031	23 299	47 302	184 028
Mobilier	5 704	26 570		32 274
Immobilisations corporelles en cours	18 000	3 600		21 600
Immobilisations corporelles	9 220 739	53 470	47 302	9 226 907
Biens reçus par legs destinés à être cédés	1 053 445	1 103 423	526 333	1 630 535
Dépôts et cautionnements	31 651	11 021	5 572	37 100
Immobilisations financières	31 651	11 021	5 572	37 100
TOTAL GÉNÉRAL	10 631 516	1 347 116	579 207	11 399 424

AMORTISSEMENTS	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Logiciels informatiques	163 549	31 966		195 515
Marques	19 602			19 602
Immobilisations incorporelles	183 151	31 966		215 117
Construction Siège	2 123 067	271 162		2 394 229
Agencements, aménagements constructions Siège	366 988	60 024		427 012
Installations techniques et divers matériels	93 250	32 712		125 962
Matériel de transport	21 021			21 021
Matériel de bureau et matériel informatique	165 417	34 013	47 302	152 128
Mobilier	157	3 508		3 666
Immobilisations corporelles	2 769 900	401 419	47 302	3 124 017
TOTAL GÉNÉRAL	2 953 051	433 385	47 302	3 339 135

DEPRECIATION	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Biens reçus par legs destinés à être cédés	15 000		15 000	
TOTAL GÉNÉRAL	15 000		15 000	

La valeur d'un bien provenant d'un legs destiné à être cédé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

NOTE 7 : CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'apparaît un risque de non recouvrement.

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Créances bailleurs de fonds	2 756 964	1 558 886	1 198 078	
Agence Française de Développement	1 192 935	350 297	842 638	
Union Européenne	660 292	660 292		
Expertise France	663 681	308 241	355 440	
Direction de Coopération Internationale	7 056	7 056		
Autres bailleurs privés	233 000	233 000		
Créances reçues par legs ou donations	1 238 180	1 238 180		
Autres créances	1 481 885	1 481 885		
TOTAL	5 477 029	4 278 951	1 198 078	

DEPRECIATION	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Autres créances	61 920	4 369	55 130	11 158
TOTAL GÉNÉRAL	61 920	4 369	55 130	11 158

La provision concernant la créance sur le prestataire ODEEF d'un montant de 55 130 € est devenue sans objet en 2025 pour cause de liquidation judiciaire du prestataire. Une provision a été constituée pour une créance jugée irrécouvrable pour le Bureau du Mali à hauteur de 4 369 €.

NOTE 7-1 : Produits à recevoir

	- 1 an
Fournisseurs (avoirs à recevoir)	1 664
Divers produits à recevoir	37 984
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	39 648

NOTE 8 : CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 418 202 €, concernent essentiellement des charges relatives aux « Autres achats et services extérieurs ».

NOTE 9 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent, au bilan, à leur coût d'acquisition. Les cessions sont comptabilisées selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les placements sont effectués sur des produits à capital garanti à terme échu.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Contrat de capitalisation Agéas	1 093 210	355 897	315 891	1 133 215
Contrat de capitalisation Vie plus	1 625 506	482 433	441 956	1 665 983
Obligations	2 250 000	442 000	400 000	2 292 000
TOTAL GENERAL	4 968 716	1 280 329	1 157 847	5 091 198

DEPRECIATION	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Contrat de capitalisation		81 609		81 609
TOTAL GENERAL		81 609		81 609

NOTE 10 : DISPONIBILITÉS

Les disponibilités détenues en France et dans les missions à l'étranger (banques et caisses) comprennent des montants en devises étrangères.

Elles ont été valorisées en euros au cours InforEuro du mois de décembre. Les écarts de conversion à la clôture de l'exercice sont enregistrés en gains ou pertes de change dans le résultat financier.

NOTE 11 : FONDS PROPRES

La Chaîne de l'Espoir dispose de deux types de réserves :

- les fonds sans droit de reprise, dont l'objet est d'assurer la pérennité de l'organisation
- les réserves Projets, destinées à financer des projets opérationnels

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds Propres sans droit de reprise	11 986 700	-861 263						11 125 437
Réserve Projets Afrique	500 000							500 000
Réserve Projets Madagascar	301 816	-301 816						
Réserve Projets Moyen-Orient	500 000							500 000
Résultat de l'exercice	-1 163 079	1 163 079				-341 227	-636 634	-341 227
TOTAL	12 125 437	0				-341 227	-636 634	11 784 210

L'information relative à l'affectation du résultat figure dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 juin 2025.

NOTE 12 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les risques identifiés à la clôture de l'exercice, avec une probabilité raisonnable d'occurrence et pour un montant significatif, donnent lieu à provision.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Provision pour risques	200 970		111 470	89 500
TOTAL	200 970		111 470	89 500

Une provision pour litige avec le fournisseur Medireport a été enregistrée à hauteur de 111 470€, elle concerne une facture que nous contestons, un courrier de contestation leur a été adressé. Ce courrier étant resté sans suite de la part du fournisseur, il a été décidé de la reprendre.

NOTE 13 : FONDS REPORTÉS

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs et donations	2 187 719	1 583 850	1 235 981	2 535 588
TOTAL	2 187 719	1 583 850	1 235 981	2 535 588

NOTE 14 : FONDS DEDIEÉS

Les fonds dédiés enregistrent la quote-part des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets désignés qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice. Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS	A LA CLOTURE DE	
				Montant global	dont fonds dédiés sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation					
Afghanistan	5 386	367 939		373 326	
Noma	29 482	53 016	29 482	53 016	
Comores	63 720		34 347	29 373	
Irak	482 950		381 723	101 227	
Jordanie	57 162		57 162		
Liban	171 419		79 517	91 902	
Madagascar		35 986		35 986	
Mali					
Océan Indien	130 816	133 713		264 528	
Sénégal	10 285		10 285		
Sténoses	58 800		37 267	21 533	
Togo	97 054		97 054		
Ukraine	587 068	15 783	587 068	15 783	
Multi-pays Biomed		16 234		16 234	
	1 694 142	622 671	1 313 904	1 002 909	
Contributions financières d'autres organismes					
France	153		153		
Afghanistan		147 438		147 438	
Burkina Faso	22 198	1 605	22 198	1 605	
Comores	7 203		3 353	3 850	
Inde		5 000		5 000	
Mali	90 916	173 078	53 519	210 475	
Madagascar	93 943	85 600	93 943	85 600	
Mozambique	11 102			11 102	
RDC	2 704		2 704		
Sénégal	50 562	21 057	31 320	40 299	
Multi-pays DES	26 836		26 836		
	305 617	433 778	234 026	505 369	
Ressources liées à la Générosité du Public					
Afghanistan		3 859		3 859	
Côte d'Ivoire		576		576	
Inde		1 826		1 826	
Madagascar	23 450	41 466		64 916	
Mali		22 867		22 867	
Togo		2 907		2 907	
	23 450	73 503		96 952	
TOTAL	2 023 209	1 129 952	1 547 930	1 605 230	

NOTE 15 : DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les emprunts bancaires ont été contractés en 2016 pour un montant initial de 5 500 000 € pour financer l'acquisition du siège social de la Chaîne de l'Espoir.

Les échéances à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières	2 286 404	372 684	1 522 823	390 897
Emprunts	2 284 448	370 728	1 522 823	390 897
Autres dettes financières	1 956	1 956		
Dettes diverses	5 524 103	4 811 694	712 409	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 546 932	1 834 523	712 409	
Dettes des legs ou donations	331 988	331 988		
Dettes fiscales et sociales	994 919	994 919		
Autres dettes	1 650 264	1 650 264		
TOTAL	7 810 507	5 184 378	2 235 232	390 897

NOTE 15-1 : Charges à payer

	- 1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 995
Dettes fiscales et sociales	512 166
Autres dettes	922 425
TOTAL CHARGES A PAYER	1 641 586

NOTE 16 : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance comptabilisent les financements accordés par convention pour les exercices futurs.

Les échéances, par pays ou projet multipays, à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	Montant	- 1 an	1 an à 5 ans
Projets / Pays			
- Afghanistan	749 693	749 693	
- Irak	1 094 989	1 094 989	
- Formation Biomédicale	5 880	5 880	
- Liban	466 667	466 667	
- Madagascar	534 497	509 497	25 000
- Mali	5 381	5 381	
- Mozambique	14 060	14 060	
- Noma (multipays)	572 156	233 531	338 625
- Océan Indien	455 477	364 381	91 096
- Sénégal	80 980	49 533	31 448
- Transferts Sud Sud	143 555	143 555	
- Sténoses (multipays)	88 906	88 906	
- Ukraine	571 614	571 614	
TOTAL	4 783 855	4 297 687	486 169

NOTE 17 : DETAIL DE LA RUBRIQUE "LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES VIE" DU COMPTE DE RESULTAT

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » du compte de résultat reçoit le solde net cumulé des différents comptes concernés par ces opérations, tant en charges qu'en produits.

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	997 736
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations définie à l'article 213-9 »	2 272 291
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	513 835
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	15 000
Reprises dépréciations actifs reçus sur legs	1 235 981
Total produits	5 034 843
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	517 983
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds dédiés liés aux legs et donations	1 583 850
Total charges	2 101 833
TOTAL DE LA RUBRIQUE	2 933 010

Les assurances vie sont comptabilisées en produit à la date de réception des fonds par l'association.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité.

NOTE 18 : SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions attribuées à l'Association au cours de l'exercice 2025 sont les suivantes :

	Montant
Agence Française de Développement	650 000
Centre De Crise et de Soutien (MEAE)	2 200 000
ECHO (Union européenne)	1 400 000
Expertise France	753 050
Dir. Coopération Internationale Monaco	23 518
Institut Français	5 000
TOTAL	5 031 568

Ce montant correspond à la somme des financements signés au cours de l'exercice, qui sont constatés en revenus de l'année en cours, ou enregistrés en produits constatés d'avance pour les exercices futurs.

NOTE 19 : ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
AFGHANISTAN	200
AFRIQUE DU SUD	560
ALLEMAGNE	114 279
AUSTRALIE	160
BELGIQUE	12 696
BURKINA FASO	398
CANADA	438
CHILI	360
CONGO-KINSHASA	146
COREE DU SUD	500
CROATIE	260
EMIRATS ARABES UNIS	465
ESPAGNE	1 150
ETATS-UNIS	121 240
FINLANDE	460
ILE MAURICE	407
IRLANDE	210
ITALIE	2 481
LIBAN	50
LUXEMBOURG	4 972
MADAGASCAR	1 859
MALI	68 602
MAROC	120
NORVEGE	705
PAYS-BAS	1 777
PRINCIPALITE DE MONACO	125 770
REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	415
REPUBLIQUE TCHEQUE	1 830
ROYAUME UNI	77 735
SENEGAL	1 949
SINGAPOUR	37
SLOVAQUIE	50
SLOVENIE	50
SUEDE	400
SUISSE	4 677
TCHAD	200
TOGO	22 786
TUNISIE	230
TURQUIE	333
URUGUAY	100
Total général	571 057

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est mise à la disposition du public au siège de l'association.

NOTE 20 : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Au cours de l'exercice 2025, La Chaîne de l'Espoir a bénéficié de contributions volontaires en nature, qui sont présentés au pied du compte de résultat, et sont estimées, pour l'exercice 2025, à 2 626 087 €.

NOTE 20-1 : Bénévolat

De nombreux chirurgiens, médecins, infirmiers, anesthésistes, et autre personnels médico-techniques, partent tout au long de l'année sur le terrain en mission, bénévolement, afin de contribuer aux missions sociales de l'association.

D'autres bénévoles contribuent également aux différentes activités de l'association, par leurs actions au siège, dans les hôpitaux, et dans les familles d'accueil et antennes en régions. Un suivi administratif précis de l'ensemble de ces bénévoles permet de connaître, par profil, le nombre de jours consacrés à l'association, et d'en calculer la contribution à leur valeur de

	Nombre de personnes	Nombre de jours	Valorisation en euro
Bénévoles Siège	44	812	170 116
Bénévoles Programmes Etranger	118	1 148	342 270
Bénévoles Programmes France	186	4 838	407 600
Bénévoles Antennes	121	1 001	160 080
Total	469	7 799	1 080 066

NOTE 20-2 : Produits médicaux consommables et équipements

En 2025, la collecte de produits et équipements médicaux auprès des différentes structures hospitalières et des laboratoires est estimée à 106 648 €.

NOTE 20-3 : Prestations à titre gracieux

La Chaîne de l'Espoir a bénéficié, au cours de l'exercice 2025, de différentes prestations à titre gracieux :

- messages d'informations réalisés par des chaînes de télévision et de radio, évaluées à 1 282 368 €
- billets d'avion valorisés à 15 295 €.

Le montant total des prestations ainsi réalisées s'élève donc à 1 297 663 €.

NOTE 20-4 : Mécénat de compétences

La Chaîne de l'Espoir a bénéficié, au cours de l'exercice 2025, de la mise à disposition de collaborateurs externes dont la prestation est évaluée à 141 710 €.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**NOTE 21-1 : Indemnité pour départ à la retraite**

L'indemnité pour départ à la retraite est calculée par la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient, comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est conforme à celle prescrite par la norme comptable internationale IAS 19.

Le montant de l'indemnité de fin de carrière pour le personnel présent au 31 décembre 2025 a été estimé à € 48 915.

Ce montant n'a pas donné lieu à la constatation d'une provision dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'indemnité a été estimée en tenant compte des termes du code du travail, en l'absence de convention collective spécifique, et des tables de mortalité en vigueur à cette date.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, pour le calcul de l'indemnité :

- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Espérance de vie : Table de mortalité INSEE 0709
- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans (pour tous)
- Convention collective applicable : aucune (dispositions du code du travail)

NOTE 21-2 : Engagements donnés sur projets

Dans le cadre du Programme de Coopération avec la République d'Irak, représentée par son Ministère de la Santé, signé le 25/11/2020, La Chaîne de l'Espoir est " maître d'ouvrage délégué " pour la construction d'un hôpital à Sinjar. Un contrat de construction avec la société ZOZIK a donc été signé le 28/10/2021 pour un montant de 7 881 K\$, et qui s'établit à un montant final de 8 160k\$ suite à différents avenants. De même, un contrat de maître d'oeuvre d'exécution (supervision) a été signé avec la société KHATIB & ALAMI le 06/01/2022 pour un montant de 896 K\$ dont l'extension de la durée du projet a amené à un montant total de 1 777K€. Les travaux de construction planifiés initialement de janvier 2022 à août 2023 se sont terminés au début de l'année 2026.

NOTE 21-3 : Engagements reçus sur legs

Au 31 décembre 2025, 10 dossiers de legs sont en attente d'acceptation, pour une valorisation provisoire totale de 139 947,00 € (seulement 4 dossiers sont valorisés).

NOTE 22 : EFFECTIF

L'effectif de l'association est calculé au 31 décembre, en prenant en compte les salariés en France, ramenés en équivalent temps plein, sur la base de la moyenne des effectifs déterminés chaque mois.

	2025	2024	2023
Cadres	69	53	49
Non cadres	11	21	22
TOTAL EFFECTIF	80	74	71

Au 31/12/2025, l'association compte également 150 salariés sur le terrain.

NOTE 23 : HONORAIRES D'AUDIT

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes, afférents à la certification des comptes de l'exercice 2025, s'élève à 36 720 € TTC et à 35 904 € TTC pour des diligences particulières (audit de projets).

NOTE 24 : RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES EN NATURE**NOTE 24-1 : Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'Administration**

Conformément aux dispositions statutaires et à l'article 261-7-1° du Code Général des Impôts, La Chaîne de l'Espoir indemnise la fonction de Président du Conseil d'Administration. Les statuts ne prévoient pas d'attribution d'actif aux membres du Conseil d'Administration, à quelque moment que ce soit.

NOTE 24-2 : Rémunération et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants.

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif prévoit que : « les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € [...] doivent publier, chaque année, dans le compte financier, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Les cadres dirigeants de l'association sont le Président, le Directeur Général et le Directeur des opérations.

Pour l'année 2025, le montant annuel brut global de leurs rémunérations et avantages s'élève à 224 700 €.

NOTE 25 : REGIME FISCAL

Le montant de l'impôt à taux réduit dû sur certains revenus de capitaux mobiliers s'élève à 81 314 €.

NOTE 26 : COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD est établi selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08).

Il comprend 2 grandes parties :

- les produits par origine (produits liés ou non à la générosité du public, subventions) et les charges par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement notamment).
- les contributions volontaires en nature, produits par origine et charges par destination.

NOTE 26-1 : Produits par origine**Produits liés à la générosité du public**

Cette rubrique contient les ressources collectées auprès du public, affectées et non affectées, les legs et assurances-vie reçus par l'Association, et les fonds en provenance du mécénat d'entreprises françaises et étrangères.

Produits non liés à la générosité du public

Ces rubriques regroupent les contributions financières de fondations et autres organismes sans but lucratif ainsi que divers produits dont des prestations de services.

Subventions et autres concours publics

Cette rubrique comprend les subventions versées par les financeurs publics (Etats, collectivités locales, Union Européenne et autres organismes supranationaux).

Contributions volontaires en nature

voir Note 20

NOTE 26-2 : Charges par destination

Les charges engagées par l'Association sont identifiées à partir de la comptabilité analytique, dans trois rubriques d'emploi : Missions sociales, Frais de recherche de fonds, et Frais de fonctionnement.

Les coûts directs sont affectés par rubrique en fonction des services et activités concernés selon les natures d'activités.

Les dépenses pouvant être rattachées à plusieurs rubriques (transverses) sont ventilées entre les rubriques concernées suivant des clés de ventilation. Ces dépenses concernent les frais d'amortissements du siège et les frais généraux associés sont ventilés entre les rubriques du CROD.

La clé de ventilation de ces dépenses transverses est déterminée sur la base de la part d'équivalents temps-plein affectée à chacune des rubriques d'emploi. Ces clés sont déterminées au moment du budget annuel. Le tableau ci-dessous présente les clés utilisées avant et après application des modifications :

Rubrique CROD	Clés de ventilation
- Missions sociales en France	7,0%
- Missions sociales à l'étranger	62,3%
- Frais de recherche de fonds	16,5%
- Fonctionnement	14,2%
Total	100,0%

Missions sociales

Dans les actions réalisées en France sont comptabilisés les frais relatifs à l'hospitalisation des enfants transférés temporairement en France pour soigner leurs pathologies :

- frais remboursés à la famille d'accueil (bénévolat), visite à l'hôpital, séjours en convalescence...
- frais hospitaliers (séjour, interventions chirurgicales...) en France
- transport (ambulances, avion)
- frais annexes : analyses, médicaments, radios
- salaires des personnes qui pilotent ou contribuent à la mise en œuvre de ce programme au siège
- la quote part des charges ventilées décrites plus haut.

En 2025, les dépenses affectées aux soins en France se décomposent comme suit :

- Actions de soins et frais annexes	600 361 €
- Support aux opérations au siège	550 641 €
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	36 173 €
Total actions réalisées en France	1 187 175 €

Dans les actions réalisées directement à l'étranger sont comptabilisés les frais liés aux activités de santé, de formation, aux activités biomédicales et d'infrastructure :

- coûts des missions d'équipes médicales et chirurgicales envoyées dans les pays étrangers, pour la réalisation d'opérations chirurgicales et d'actions de prévention, dépistage, formations
- la fourniture et l'envoi de matériel médical, d'équipements biomédicaux, de médicaments et consommables
- versements à des structures dans lesquelles l'association est partiellement ou totalement engagée en ce qui concerne le déroulement de l'action opérationnelle dans les termes des conventions en cours
- salaires des personnes qui pilotent ou contribuent à la mise en œuvre de ce programme au siège
- la quote part des charges ventilées décrites plus haut.

Certains programmes à l'étranger sont réalisés avec des partenaires locaux. Les montants qui leur sont rétrocédés dans le cadre de nos missions sociales sont enregistrés dans la sous-rubrique "versement à un organisme central ou d'autres organismes".

Les missions réalisées à l'étranger sont financées par les fonds issus de la générosité publique (personnes physiques ou morales), des subventions et des financements d'organismes à but non lucratif. De manière exceptionnelle, elles peuvent faire l'objet de prestations rémunérées.

En 2025, les dépenses affectées aux soins à l'étranger se décomposent comme suit :

- Actions de soins et frais annexes	14 396 152 €
- Support aux opérations au siège	4 143 711 €
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	324 782 €
Total actions réalisées à l'étranger	18 864 645 €

L'ordre d'affectation des ressources aux missions sociales est décrit plus bas Note 28

Frais de recherche de fonds

Cette rubrique comprend l'ensemble des dépenses engagées pour collecter les dons auprès du grand public (campagnes marketing, frais d'appel et de mailings, traitement des dons et frais liés aux reçus fiscaux, gestion des legs) et pour trouver des financements auprès de mécènes. Les salaires des personnes oeuvrant à la recherche des fonds sont affectés à cette rubrique ainsi que la quote part des charges ventilées décrites plus haut.

En 2025, les frais de recherche de fonds se décomposent comme suit :

- Frais directs de recherche de fonds	5 124 958 €
- Personnel affecté à la recherche de fonds	995 152 €
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	86 144 €
Total frais de recherche de fonds	6 206 254 €

Frais de fonctionnement

Cette rubrique contient les dépenses relatives au fonctionnement de la structure et des services généraux du siège de La Chaîne de l'Espoir.

Les frais de fonctionnement se décomposent comme suit :

- Coûts de structure et de services généraux	1 584 697 €
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	74 024 €
- Charges financières	636 109 €
Total frais de fonctionnement	2 294 830 €

L'ordre d'affectation des ressources aux missions sociales est décrit plus bas Note 28

L'intégralité des immobilisations est financée par les ressources liées à la générosité du public.

NOTE 27 : COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Le CER est établi selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08).

Il se compose de 3 grandes parties :

- Les emplois par destination et les ressources par origine
- Les ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)
- Les contributions volontaires en nature (liées à la générosité du public)

Emploi par destination et ressources par origine

Les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public correspondent aux informations figurant dans la colonne "dont générosité du public" du CROD.

Ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public.

Contributions volontaires en nature

voir Note 20

NOTE 28 : PRINCIPE D'AFFECTATION DES RESSOURCES

Pour déterminer ce que les ressources issues de la générosité du public financent, nous appliquons l'ordre suivant d'affectation des ressources aux emplois :

Les missions sociales sont financées par ordre de priorité par :

- les ressources affectées : générosité du public affectée, les subventions et contributions financières affectées
- les ressources non affectées: une quote part des produits des coûts indirects des financeurs, générosité du public non affectée, les autres produits non affectés (produits financiers et

Les frais d'appels à la générosité du public sont financés par ordre de priorité par :

- la générosité du public non affectée
- les autres produits non affectés

Les frais de recherche d'autres ressources sont financés par ordre de priorité par :

- une quote part des produits des coûts indirects des financeurs
- les autres produits non affectés

Les frais de fonctionnement sont financés par ordre de priorité par:

- les produits des coûts indirects des subventions, contributions financières ou mécénat affectés s'ils ne couvrent pas l'intégralité des frais de recherche de fonds décrits plus haut.
- la générosité du public non affectée
- les autres produits non affectés

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	16 940 577	16 940 577	16 891 147	16 891 147
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	200	200
1.2 Dons, legs et mécénat	0		0	0
- Dons manuels	12 900 912	12 900 912	12 747 872	12 747 872
- Legs, donations et assurances-vie	2 933 010	2 933 010	2 826 802	2 826 802
- Mécénat	651 419	651 419	698 316	698 316
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	455 236	455 236	617 957	617 957
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 136 479		2 380 230	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 794 414		1 893 933	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	342 065		486 297	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	8 635 726		9 504 125	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	166 600	166 600	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 547 930	0	3 346 793	45 802
TOTAL	29 427 313	17 107 177	32 122 295	16 936 949
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	20 051 820	9 585 130	22 678 163	10 343 702
1.1 Réalisées en France	1 187 175	1 150 124	1 148 694	1 090 930
- Actions réalisées par l'organisme	1 187 175	1 150 124	1 144 653	1 086 889
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	4 041	4 041
1.2 Réalisées à l'étranger	18 864 645	8 435 007	21 529 469	9 252 773
- Actions réalisées par l'organisme	17 648 834	7 453 529	20 018 260	7 978 944
- Versements à un organismes central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 215 811	981 478	1 511 209	1 273 828
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 206 254	6 100 463	7 503 529	6 212 139
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 100 463	6 100 463	5 702 179	5 702 179
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	105 791	0	1 801 350	509 961
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 294 830	1 980 346	1 768 644	1 768 644
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4 369	4 369	111 470	111 470
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	81 314		109 459	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 129 952	73 503	1 114 110	23 450
TOTAL	29 768 540	17 743 811	33 285 375	18 459 405
DEFICIT / EXCEDENT	-341 227	-636 634	-1 163 079	-1 522 456

TRUE

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU PUBLIC	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	1 080 066,00	1 080 066,00	1 358 491	1 358 491
Prestations en nature	1 439 373,00	1 439 373,00	1 587 953	1 587 953
Dons en nature	106 648,00	106 648,00	257 583	257 583
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	2 626 087	2 626 087	3 204 027	3 204 027
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	407 600	407 600	683 795	683 795
Réalisées à l'étranger	619 978	619 978	809 618	809 618
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 442 448	1 442 448	1 670 025	1 670 025
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	156 061	156 061	40 589	40 589
TOTAL	2 626 087	2 626 087	3 204 027	3 204 027

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	9 585 130	10 343 702	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	16 940 577	16 891 147
1.1 Réalisées en France	1 150 124	1 090 930	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	200
- Actions réalisées par l'organisme	1 150 124	1 086 889	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	4 041	- Dons manuels	12 900 912	12 747 872
1.2 Réalisées à l'étranger	8 435 007	9 252 773	- Legs, donations et assurances-vie	2 933 010	2 826 802
- Actions réalisées par l'organisme	7 453 529	7 978 944	- Mécénats	651 419	698 316
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	981 478	1 273 828	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	455 236	617 957
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 100 463	6 212 139			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 100 463	5 702 179			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	509 961			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 980 346	1 768 644			
TOTAL DES EMPLOIS	17 665 940	18 324 486	TOTAL DES RESSOURCES	16 940 577	16 891 147
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4 369	111 470	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	166 600	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	73 503	23 450	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	45 802
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	636 634	1 522 456
TOTAL	17 743 811	18 459 405	TOTAL	17 743 811	18 459 405
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	9 593 012	11 273 873
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-636 634	-1 522 456
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-200 714	-158 405
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	8 755 664	9 593 012

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024		2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	407 600	683 795			
Réalisées à l'étranger	619 978	809 618	Bénévolat	1 080 066	1 358 491
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 442 448	1 670 025	Prestations en nature	1 439 373	1 587 953
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	156 061	40 589	Dons en nature	106 648	257 583
TOTAL	2 626 087	3 204 027	TOTAL	2 626 087	3 204 027

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2025	2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	23 449	45 802
(-) Utilisation	0	-45 802
(+) Report	73 503	23 450
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	96 952	23 449